

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 23 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Viplaix, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 15 février 2023

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., DESAGES H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C. PALLIOT JM.

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), MORANNE L., LAMOTTE JM., DUCHIER C. (pouvoir à S. ROLIN), PETIT E. (pouvoir à C. JACQUOT),

Demande de subvention LEADER pour un poste de médiateur culturel sur le site de la Micro Folie

Le Président indique que la Micro Folie ouvre ses portes à Huriel à l'automne 2023. Il rappelle qu'il a été évoqué lors de la mise en place du projet la nécessité de recruter une personne pour assurer la médiation culturelle et animer le site. Elle devra accompagner tous les publics à l'appropriation de l'outil Micro Folie et créer des temps forts pour accroître la visibilité du projet.

Le Président propose donc le recrutement d'une personne à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024. Il soumet à l'Assemblée Générale le plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
			Montants	Taux
Frais de personnel	16 575,48 €	LEADER	15 912,45 €	80%
Frais de déplacement (5% des dépenses de rémunération)	828,77 €	Autofinancement	3 978,12 €	20%
Charges indirectes (15% des dépenses de rémunération)	2 486,32 €			
TOTAL	19 890,57 € HT	TOTAL	19 890,57 €	100 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- ✓ d'approuver l'opération,
- ✓ d'approuver le plan de financement présenté et d'accepter qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement ait lieu en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- ✓ d'autoriser le Président à solliciter une aide Leader d'un montant de **15 912,45 €** au titre de la mesure 19.2 – Fiche action n°3 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,

Pour copie conforme,
Huriel, le 27 février 2023
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

